

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 04 novembre 2019

Date d'affichage 07 novembre 2019

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 20 (+ 3 pouvoirs)

votants 23

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20191113-DEL_19_11_13_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2019

Affichage : 18/11/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Le TREIZE NOVEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Gaëtan THOMAS, M. Thierry BODIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Nicolas CHABLE, M. Michel DIEDERICH, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Michel ARBOUYS, M. Gérard GUESNE, Mme Camille MORIN-BURRE, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Sylvie FAVRET.

Excusés : M. Claude DROUET (Pouvoir donné à Sylvie FAVRET), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, Mme Marie-Claire DUCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Dominique BURLOT, M. Quentin GUTIERRES, Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Sophie DOLLON, M. Thierry PERRE.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Marie-Hélène TROUILLOT a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

TARIFS EAU-ASSAINISSEMENT 2020

Monsieur Gérard GUESNE, Conseiller municipal délégué rapporteur du budget, rappelle au Conseil Municipal qu'il convient, comme chaque année, de fixer les nouveaux tarifs à tranches qui pourraient être appliqués à compter du 1^{er} janvier 2020 quant à la surtaxe communale de l'eau et la redevance assainissement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (23 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

Fixe à compter du 1^{er} janvier 2020, le tarif à tranches applicable pour la surtaxe communale de l'eau et la redevance assainissement, conformément au tableau annexé.

Pour copie conforme,

Le Maire

Didier REVEAU

VILLE DE LA FERTE-BERNARD

EAU et ASSAINISSEMENT

MàJ : 31/10/2019

TARIFS A TRANCHES APPLICABLE A PARTIR DU 1er JANVIER 2020

		0 à 1000 m3	1001 à 6000 m3	6001 à 12000 m3	12001 à 24000 m3	24001 à 50000 m3	50001 m3 à au-delà
Surtaxe communale Vente d'eau	Tarif Fertois	0,4341 €	0,4185 €	0,3988 €	0,3310 €	0,3208 €	0,3106 €
	Tarif non Fertois	0,4341 €	0,4341 €	0,4341 €	0,4341 €	0,4341 €	0,4341 €
Redevance assainissement	Tarif Fertois	0,9827 €	0,9827 €	0,8801 €	0,7671 €	0,7001 €	0,6806 €
	Tarif non Fertois	0,3778 €	0,3778 €	0,3778 €	0,3778 €	0,3778 €	0,3778 €